

A

Montréal, le jeudi 17 janvier 2002

Hydro-Québec
Direction principale – Projets et construction
855, rue Sainte-Catherine Est, 14^e étage
Montréal (Québec) H2L 4P5

Madame Sylvie Girard
Présidente de la commission
Bureau des audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Rectificatifs

Madame Girard,

Nous avons pris connaissance des mémoires DM10 et DM11 déposés à votre commission quelques jours après la séance publique du 12 décembre 2001 et nous souhaitons apporter les rectificatifs suivants.

Les niveaux

Le mémoire DM11 fait référence au niveau du réservoir Baskatong en différents moments de l'année.

À ce sujet, Hydro-Québec tient à préciser qu'elle ne peut s'engager à satisfaire aux exigences de niveaux détaillées dans ce mémoire, bien qu'elle les respecte généralement. En effet, l'entreprise effectue la gestion du réservoir Baskatong en fonction des critères expliqués en audience (sécurité des personnes, alimentation en eau potable, production d'énergie et villégiature, voir le document DA7) et en fonction des ententes avec le milieu lorsque les conditions d'hydraulicité le permettent.

La capacité de turbiner

Le mémoire DM11 poursuit en indiquant que "*Nous ne pouvons pas comprendre comment Hydro sera satisfaite ou comment il sera rentable de turbiner seulement 45 m³/s ou même 100 m³/s alors qu'Hydro pourrait avoir la capacité de turbiner 360 m³/s. Cela pourrait créer une situation de bas niveau pour le Baskatong car, sans avoir des turbines durant la période de mai à septembre, le Baskatong n'a pas un débit de 360 m³/s à donner*".

Hydro-Québec souhaite rappeler que la centrale a été conçue pour ne turbiner que le débit historiquement déversé au barrage (historique des 30 dernières années). Ainsi, la gestion du réservoir Baskatong et de la rivière Gatineau ne sera pas modifiée. Les études hydrologiques et économiques ont démontré que le projet proposé demeure rentable avec le maintien de la gestion actuelle.

La dévalaison

Par ailleurs, les deux mémoires font mention des grilles au maillage plus fin devant la centrale.

À ce propos, nous pensons avoir démontré en audience que les poissons n'auront pas tendance à passer à travers les grilles prévues au projet. Les poissons susceptibles de dévaler, c'est-à-dire les juvéniles et les poissons de petite taille, passeraient autant à travers des grilles de 6 à 8 cm, nonobstant le fait que le taux de mortalité dans les turbines sera faible. Hydro-Québec est d'avis que la solution préconisée constitue un *statu quo* acceptable par rapport à la situation actuelle.

Nous vous remercions de considérer ces quelques rectifications et nous vous prions de recevoir, madame Girard, nos respectueuses salutations.

Patrick Arnaud
Porte-parole pour le projet de centrale Mercier

PA/CM

c.c. Monsieur Alain Chamberland, chef de projets